



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 18 mars 2024

Comment un établissement vétérinaire devient-il acteur de la protection de la nature ?

Le grand public est de plus en plus affecté par les questions de biodiversité. La disparition accélérée des animaux sauvages ne laisse personne indifférent.

L'association Vétérinaires Pour la Biodiversité encourage les **cabinets, cliniques et CHV à devenir (sans effort) acteurs de la protection de la nature**, en proposant à leurs clients d'ajouter quelques centimes au moment de leur paiement par carte bancaire :

<https://www.vpbiodiv.com/microdons-biodiversite>

Cette action bénéficie de 5 ans d'expérience, elle est déjà mise en œuvre par plus de 150 établissements vétérinaires en France. Voici ce que nous avons appris dans les salles d'attente et de consultation :

- L'action n'est pas chronophage, elle prend 3 secondes par client.
- L'action n'est pas intrusive pour le client. Au contraire, elle témoigne de l'engagement de l'équipe soignante pour les animaux et crée une fierté partagée avec le propriétaire de l'animal.
- Les propriétaires d'animaux sont un public particulièrement sensible aux sujets environnementaux, notamment s'agissant des animaux sauvages. En moyenne, la proposition de don est acceptée à hauteur de 50%.
- L'action est efficace : une clinique collecte en moyenne 1500 € par an !

Pour en savoir plus, prenez RDV sur :

<https://calendly.com/vpbiodiv/installer-le-microdon-biodiversite-dans-ma-cv?month=2024-03>

ou écrivez à vpbiodiv@gmail.com

CONTACT PRESSE :

Alain Moussu, Président de VPB

Tél : 06 23 75 70 94